Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260430-74_2026-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

| Nombre de membres : 40 | |
|---|---|
| **Nombre de votants** | |
| **Présents** | **Procuration** |
| 36 | 4 |

| Date de la convocation |
|---|
| 23 avril 2026 |

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 Mai 2026**

**et publication le 11 Mai 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 18h,**
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint Gelven à Bon Repos sur Blavet, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Marie Trutet – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Christophe De Quelen – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Evelyne Minier – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Antonia Sérandour – Hélène Latimier – Damien Loseille -Pierre-Yves Daniel – Jérôme Lejart

Monsieur Jean-Pierre Mougeot excusé donne pouvoir à Monsieur Guy Bouchez
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Stéphanie Dousselin excusée donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Annie Lucas excusée donne pouvoir à Monsieur Clément Sauzay
Madame Christelle Sérandour excusée est remplacée par sa suppléante Madame Antonia Sérandour
Monsieur Jérémy Quéméner excusé est remplacé par sa suppléante Madame Marie Trutet

Secrétaire de séance : Raoul Riou

## Délibération 74.2026 Création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) chargée d'examiner les contrats en forme de D.S.P. et concessions et élection de ses membres

Vu le Procès d'installation du Conseil Communautaire du 16 avril 2026,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 portant élection de la Présidente de la Communauté de Commune du Kreiz-Breizh (CCKB),

Vu les articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui imposent la création d'une Commission de Délégation de Service Public dans l'hypothèse où une procédure applicable à ce type de contrat administratif serait lancée.

Considérant que cette commission dresse la liste des candidats admis à présenter une offre, elle ouvre les plis contenant les offres, elle formule un avis sur les offres faites par les soumissionnaires ainsi que sur tout projet d'avenant entrainant une augmentation du montant global de la convention de délégation de service public supérieure à 5 %.

L'article L.1411-5 du CGCT défini la composition de la Commission de Délégation de Service Publics (C.D.S.P.).

La CDSP est composée :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260430-74_2026-DE

- d'un président : la Présidente de l'E.P.C.I ou son représentant ;

- et de membres de l'organe délibérant : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

L'élection des membres a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret sauf accord unanime contraire selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente rappelle que la date butoir du dépôt des listes était fixée au 29 avril 2026 à 17h.

La Présidente propose de valider les modalités de dépôt des listes telles qu'exposées ci-dessus.

Une liste de candidats s'est constituée comme suit :

| **Membres titulaires** | **Membres suppléants** |
|---|---|
| Philippe LE JONCOUR | Guillaume ROBIC |
| Pierre-Yves DANIEL | Jérôme LEJART |
| Evelyne MINIER | Raoul RIOU |
| Alexandre PETIT | Catherine BOUDIAF |
| Hélène LATIMIER | Bernard TRUBUILT |

Considérant les opérations électorales conduites à l'occasion du conseil communautaire du 11 mars 2021 suivant les modalités fixées par les articles L. 5211-1 et L.2121-21 du CGCT, lesquelles prévoient la désignation dans le cadre d'un scrutin secret -sauf si le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder- et dont le procès-verbal est annexé à la présente délibération,

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de procéder à un vote à main levée ; le conseil communautaire accepte

Considérant qu'une seule liste a été présentée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260430-74_2026-DE



- PROCLAME élus les membres de la Commission de Délégation de Service Public ci-dessous,

| **Membres titulaires :** | **Membres Suppléants :** |
|---|---|
| Philippe LE JONCOUR | Guillaume ROBIC |
| Pierre-Yves DANIEL | Jérôme LEJART |
| Evelyne MINIER | Raoul RIOU |
| Alexandre PETIT | Catherine BOUDIAF |
| Hélène LATIMIER | Bernard TRUBUILT |

- PRECISE que la présidence de la Commission de Délégation de Service Public est de droit la Présidente de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ou son représentant,

- PRECISE que le remplacement d'un membre titulaire est pourvu par le suppléant inscrit sur la liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste.

*Monsieur Raoul Riou*

*Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel*

*Présidente de la CCKB*

*Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*